Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260324-DCM2026210303-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le samedi-vingt-un mars, à onze heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, Maire.

DCM2026/21.03-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 23
Procuration : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026

Etaient présents : Jean Luc MADEC, Elisabeth PICARD, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Arnaud BAUDOUIN, Sylvia LE CORRE, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline ABASQ, Jean Marc MEVEL, Alexandre LAVIE, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Claire BELMONT, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Caroline LEMAIRE, Raymond LE GOUEFF, France MARCHAND, Jean Yves TREBAOL.

Absents excusés et représentés : Myrtil CARBILLET (pouvoir donné à Alexandre LAVIE), Morgane BALCON (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Luc MADEC)

A été élu secrétaire de séance : David MORVAN

OBJET : Élection des adjoints

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Maurice JOLY, plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.
Monsieur Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu a la majorité relative.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260324-DCM2026210303-DE

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée. Cette liste, qui est jointe au procès-verbal de l 'élection est la suivante :

- Jean Yves L'HOSTIS
- Anna EDELMAYER
- David MORVAN
- Elisabeth PICARD
- Arnaud BAUDOIN
- Sylvia LE CORRE
- Maurice JOLY
- Caroline ABASQ

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Anna EDELMAYER et Mme Caroline LEMAIRE
Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 5
d. Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 22
f. Majorité absolue : 15

Nom et Prénom de chaque candidat placé en tête de liste	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
L'HOSTIS Jean Yves.....	22	Vingt deux

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260324-DCM2026210303-DE

La liste de Monsieur Jean Yves l'HOSTIS a obtenu la majorité absolue avec 22 voix.
Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean yves L'HOSTIS , ayant déclaré accepter cette fonction , ont été proclamés Adjoints au Maire de Bohars et immédiatement installés.Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste , à savoir :

- 1er Adjoint : Jean Yves L'HOSTIS
- 2éme Adjoint : Anna EDELMAYER
- 3éme Adjoint : David MORVAN
- 4éme Adjoint : Elisabeth PICARD
- 5éme Adjoint : Arnaud BAUDOUIN
- 6éme Adjoint : Sylvia LE CORRE
- 7éme Adjoint : Maurice JOLY
- 8éme Adjoint : Caroline ABASQ

Fait en mairie , le 24 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE BOHARS ★ 29820 (Finistère) ★

Le secrétaire de séance
David MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.